REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU TARN**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal: 15

En Exercice: 14

Qui ont pris part à la délibération : 14 Date de la Convocation : 20/10/2023

Envoyé en préfecture le 27/10/2023 Reçu en préfecture le 27/10/2023 Publié le

ID: 081-218100766-20231026-D202310263-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE **DE CUQ-TOULZA**

L'An Deux Mille Vingt-Trois et le Vingt Six Octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents: M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Serge CLERGEAU, M. Philippe JACQUIER, M. Didier JANSON, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint. Etaient représentés: M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Michel BATUT ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH, Mme Sylvie GAY avant donné pouvoir à M. André HEBRARD.

Excusés:

Secrétaire de Séance : Mme Florence PENA

OBJET DE LA DELIBERATION:

Décision modificative pour la sécurisation de la Place du 19 mars 1962

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour les travaux supplémentaires (déplacement de la sortie véhicules du parking pour éviter l'accrochage des barrières et élargissement des coussins berlinois pour éviter que les véhicules se déportent par côté) réalisés pour l'aménagement sécuritaire entre la Place Paul Ramadier et la Place du 19 mars 1962.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour

ACCEPTE la décision modificative n°5 (budget principal) suivante :

Section	D/R	Compte	Opération	Réel/Ordre	Montant DM
Investissement	Dépenses	21318	278	Réel	- 3 700,00 €
Investissement	Dépenses	2151	OPNI	Réel	+ 3 700,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Le Maire, M. Jean-Claude PINEL

Le Secrétaire de séance, Mme Florence PENA

Délibération rendue exécutoire Affichage et envoi en Sous-Préfecture De CASTRES, le 27/10/2023 Le Maire, M. Jean-Claude PINEL